

Auxerre, le 04/12/25

Affaire suivie par :

Yvan TELPIC

Standard : 03 86 34 61 01

Courriel : atd@yonne.fr

Réf. : 2025/114

Le président
de l'Agence technique départementale de l'Yonne

à

Messieurs les présidents des intercommunalités de l'Yonne,
Mesdames et Messieurs les maires des communes de l'Yonne,

Objet : Assistance dans le suivi d'un parc d'ouvrages d'art

Pièce jointe : Organigramme de l'ATD

Messieurs les présidents des intercommunalités de l'Yonne,
Mesdames et Messieurs les maires des communes de l'Yonne,

Je souhaite porter à votre connaissance l'assistance que l'Agence technique départementale de l'Yonne est susceptible de vous apporter dans le suivi du parc d'ouvrages d'art (ponts, buses, murs de soutènement) dont vous avez la responsabilité.

Ces derniers constituent un patrimoine dont le maintien en état est un impératif pour la sécurité des usagers et dont la disponibilité est cruciale pour assurer la continuité des voies de circulation et le maintien des activités humaines.

Qu'il s'agisse d'améliorer la connaissance patrimoniale des ouvrages d'art (recensement, catalogue des désordres, état général) de procéder aux actions périodiques de surveillance ou bien d'assurer le suivi des différentes actions correctrices, l'ATD est en mesure de vous assister dans vos différentes obligations en matière de sécurité des ouvrages d'art.

Je vous invite, en tant que de besoin, à prendre l'attache de M. Pierre DELPEUT, responsable du pôle patrimoine de l'Agence, ou bien de M. Yvan TELPIC, directeur, dont les coordonnées figurent sur l'organigramme joint à la présente.

Je vous prie de croire, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les maires à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jérôme DELAVALLÉ

Copie à : DDT 89 / Préfecture de l'Yonne / Conseil départemental de l'Yonne (PID) / CEREMA

ORGANIGRAMME

